

Contenu

Avant-propos	ii
1 Synthèse	1
Recommandations générales	2
Annexe A Résumé des recommandations	3
A1 Recommandations générales	3
A2 Parcours et titres agréés	3
A3 Compétences	4
A4 Évaluation	4
A5 Éligibilité	5
A6 Éducation	5
A7 Compagnie	5

Avant-propos

Les normes et processus d'admission et d'évaluation pour tous les niveaux d'adhésion à la RICS sont essentiels pour assurer la confiance du public dans la profession.

Notre responsabilité envers les futurs géomètres et la société qui bénéficiera de leur travail signifie que nous devons nous assurer que les qualifications d'admission pour devenir membre de la RICS évaluent les compétences, les connaissances et les comportements appropriés selon des normes rigoureuses et cohérentes.

Ce rapport est l'aboutissement d'un examen approfondi, y compris des consultations et des recherches avec les membres de la RICS, les candidats, les employeurs et d'autres parties prenantes, supervisé par le groupe directeur d'admission et d'évaluation (EASG) de la RICS.

Dans le présent rapport, nous présentons les principales conclusions et ce que nous avons entendu des intervenants. Ce rapport formule des recommandations pour un changement transformateur dans tous les aspects du modèle d'évaluation de la RICS et sur ce que signifie être membre de la RICS.

Nous tenons à remercier tous ceux qui ont participé à l'examen.

Sarah Hutchinson

Présidente du Groupe directeur sur l'admission et l'évaluation

1 Synthèse

La RICS doit continuer à respecter les normes professionnelles les plus élevées dans l'intérêt public et être en mesure de répondre à la surveillance et à la réglementation externes croissantes des gouvernements de différentes juridictions. La surveillance et les exigences affectant les rôles des professionnels de l'arpentage sont inévitables et constituent un défi évident pour le maintien du rôle d'autorégulation de la RICS.

Le modèle d'évaluation actuel de la RICS a été introduit au milieu des années 1990 et a bien servi la RICS. Cependant, pour rester adaptées à l'objectif, les évaluations RICS doivent évoluer pour suivre le rythme des changements dans les pratiques et la législation actuelles, ainsi que dans les pratiques modernes en matière de qualification et d'éducation. Les normes et les évaluations doivent être clairement articulées, cohérentes, équitables et valides.

Cet examen a révélé que le modèle actuel est conçu d'une manière vulnérable à la subjectivité et qui n'est pas entièrement propice à la diversité, à l'équité et à l'inclusion. La souplesse de l'évaluation, qui présente aux candidats un large choix de compétences, peut prêter à confusion et soulève des questions quant à la cohérence de l'évaluation.

Les problèmes pratiques liés à la prestation des évaluations exacerbent les problèmes des candidats, des évaluateurs et du personnel de la RICS. La RICS a toujours bénéficié d'un engagement important de ses membres et d'un groupe dévoué de professionnels hautement qualifiés et experts de la RICS qui donnent de leur temps en tant qu'évaluateurs. Cependant, la dépendance continue de la RICS à l'égard des membres et la demande croissante d'évaluations ne sont pas durables. Plus récemment, cela a entraîné des perturbations et de l'incertitude pour les candidats.

Par ailleurs, l'éligibilité à une évaluation RICS est complexe avec différents critères à appliquer et une gamme de voies d'admission, en particulier pour les membres agréés.

Il existe un grand nombre de membres associés de la RICS qui aimeraient passer au statut d'affrêteurs, frustrés par l'absence d'une voie viable.

En outre, l'examen a identifié un soutien important des membres pour donner la priorité et promouvoir des sujets en évolution tels que l'innovation, la durabilité et les nouvelles technologies. Il s'agit à la fois des compétences évaluées et des méthodes d'évaluation pour s'assurer qu'elles favorisent l'accessibilité et l'équité.

Ce rapport est structuré autour des thèmes suivants :

- parcours et titres agréés
- compétences
- évaluation

- éligibilité
- éducation
- compagnie
- autres sujets.

Chaque sujet comprend des recommandations et un résumé de ces recommandations figure à [l'annexe A](#).

Les recommandations aideraient la RICS à répondre aux critères pour obtenir l'accréditation [UKAS ISO 17024](#), une accréditation mondialement reconnue pour la certification des individus, et/ou la reconnaissance [Ofqual](#).

Ceci est important pour garantir que les évaluations des membres de la RICS conservent la confiance des gouvernements et des régulateurs externes, et cela renforce le rôle de la RICS en tant qu'organisme d'autorégulation. Le modèle actuel, avec le choix de compétences facultatives et différentes approches d'évaluation, rend cela difficile.

L'obtention du statut auprès de l'un ou l'autre de ces organismes renforcerait l'assurance interne et externe du Royaume-Uni et du monde, renforçant la confiance du public dans la RICS en démontrant les normes les plus élevées en matière de conception et de mise en œuvre des évaluations.

Recommandations générales

La RICS devrait introduire un modèle d'évaluation progressif et modulaire, qui comprend les éléments suivants.

- 1 Un nouveau cadre de compétences avec des résultats d'apprentissage et des critères d'évaluation clairement définis. Cela fournira des repères de seuil explicites, des déclarations de ce qu'un arpenteur agréé qualifié (MRICS/FRICS) et membre associé de la RICS doit savoir et être capable de faire dans la pratique.
- 2 Une gamme de parcours, reconnaissant la variété des disciplines d'arpentage. Les parcours doivent définir les compétences et les attributs essentiels pour chaque discipline, être développés par des experts membres de la RICS et ne doivent pas être trop spécialisés au point d'admission.
- 3 Une approche progressive et modulaire de l'évaluation, y compris une gamme de méthodes d'évaluation, pour assurer des résultats d'évaluation cohérents, équitables et valides.
- 4 Un point d'admission unique clair et inclusif. Chaque candidat doit pouvoir accéder à l'évaluation RICS. Les dispenses d'admissibilité devraient être accordées en reconnaissance de l'expérience pertinente dans l'industrie ou des apprentissages antérieurs, y compris pour les titulaires d'un diplôme accrédité par la RICS.

Annexe A Résumé des recommandations

A1 Recommandations générales

La RICS devrait introduire un modèle d'évaluation progressif et modulaire, qui comprend les éléments suivants.

- 1 Un nouveau cadre de compétences avec des résultats d'apprentissage et des critères d'évaluation clairement définis. Cela fournira des repères de seuil explicites, des déclarations de ce qu'un arpenteur agréé qualifié (MRICS/FRICS) et membre associé de la RICS doit savoir et être capable de faire dans la pratique.
- 2 Une gamme de parcours, reconnaissant la variété des disciplines d'arpentage. Les parcours doivent définir les compétences et les attributs essentiels pour chaque discipline, être développés par des experts membres de la RICS et ne doivent pas être trop spécialisés au point d'admission.
- 3 Une approche progressive et modulaire de l'évaluation, y compris une gamme de méthodes d'évaluation, pour assurer des résultats d'évaluation cohérents, équitables et valides.
- 4 Un point d'admission unique clair et inclusif. Chaque candidat doit pouvoir accéder à l'évaluation RICS. Les dispenses d'admissibilité devraient être accordées en reconnaissance de l'expérience pertinente dans l'industrie ou des apprentissages antérieurs, y compris pour les titulaires d'un diplôme accrédité par la RICS.

A2 Parcours et titres agréés

- 1 Compte tenu de l'étendue des disciplines d'arpentage, la plupart des voies devraient être conservées, à l'exception de l'infrastructure, des déductions fiscales et de l'évaluation des entreprises et des actifs incorporels. Un mécanisme de reconnaissance de l'expertise dans chacun de ces domaines devrait être maintenu, éventuellement par l'introduction d'autres programmes d'apprentissage ou d'évaluations post-agrénées.
- 2 Les parcours doivent être simplifiés, définissant les compétences et les attributs essentiels pour chaque discipline d'arpentage, et développés par des experts membres de la RICS. Les compétences facultatives doivent être réduites au minimum et n'être incluses que le cas échéant.
- 3 Les parcours ne doivent pas trop se spécialiser au point d'admission. Les domaines de spécialisation dans les parcours sont supprimés au point d'admission en tant

que membre agréé ou associé, et une réflexion plus approfondie est accordée au développement des titres de compétences post-qualification (par exemple, en tant que qualifications supérieures ou complémentaires ou en tant que DPC obligatoire pour les spécialistes).

- 4 Aucune nouvelle voie ne devrait être ajoutée au cadre pour le moment.
- 5 Le lien entre les parcours et les titres à charte supplémentaires devrait être simplifié et harmonisé. Cela comprendrait la création des titres à charte supplémentaires suivants :
 - Expert en immobilier d'entreprise
 - Expert en financement immobilier et en investissement
 - Arpenteur résidentiel agréé
 - Arpenteur rural agréé

A3 Compétences

- 1 Toutes les compétences, obligatoires et techniques, doivent être examinées et redéfinies par les experts membres de la RICS, dans le cadre d'un cadre global pour les candidats agréés et associés.
- 2 Toutes les compétences doivent être clairement articulées avec une référence explicite à ce qu'un arpenteur-géomètre agréé et un membre associé doivent savoir et faire pour chaque discipline d'arpentage.
- 3 Toutes les compétences, obligatoires et techniques, doivent refléter les pratiques actuelles et évoluer pour répondre aux exigences futures de l'industrie.
- 4 Il faudrait mettre davantage l'accent sur la durabilité dans la refonte des parcours et des compétences afin de s'assurer que les questions de durabilité, y compris le changement climatique, sont évaluées au niveau requis dans chaque parcours.

A4 Évaluation

- 1 La RICS devrait introduire une nouvelle évaluation progressive et modulaire, comprenant une série de méthodes d'évaluation, afin de garantir des résultats d'évaluation cohérents, équitables et valides.
- 2 La RICS devrait envisager de travailler avec un ou plusieurs partenaires spécialisés dans la conception, le développement et la prestation des évaluations afin de mettre en place un modèle efficace et évolutif dans la conception et la prestation des évaluations. Cela nécessitera le soutien et la participation des membres qui contribuent aux processus actuels d'évaluation et d'assurance de la qualité.

- 3 La RICS devrait veiller à ce que la conception de tout nouveau modèle soit élaborée en vue d'obtenir le statut d'accréditation et de reconnaissance auprès d'un organisme de réglementation externe.

A5 Éligibilité

- 1 La RICS devrait mettre en place un point d'admission unique clair et inclusif. Chaque candidat doit pouvoir accéder à l'évaluation RICS. Les dispenses d'admissibilité devraient être accordées en reconnaissance de l'expérience pertinente dans l'industrie ou des apprentissages antérieurs, y compris pour les titulaires d'un diplôme accrédité par la RICS.

A6 Éducation

- 1 Les partenariats accrédités et les apprentissages doivent continuer à jouer un rôle dans les futures voies d'admission.
- 2 L'accréditation RICS doit avoir des avantages tangibles pour les partenaires universitaires. Les fonctions d'éducation et d'accréditation de la RICS devraient introduire un plan pluriannuel pour adopter un partenariat avec des partenaires accrédités afin que toutes les parties tirent parti de la valeur du travail en partenariat.
- 3 L'accréditation RICS doit être basée sur un ensemble rigoureux de critères et d'exigences, y compris la pertinence pour l'industrie et le soutien du pipeline de futurs professionnels.
- 4 La RICS devrait élaborer une nouvelle stratégie d'éducation coordonnée qui garantit que les apprenants sont soutenus et que les nouvelles exigences en matière de qualification sont les suivantes :
 - intégrées dans des programmes accrédités
 - alignées sur les normes d'apprentissage grâce à la collaboration avec les groupes pionniers de l'IfATE et d'autres parties prenantes.

A7 Compagnie

- 1 La RICS devrait revoir l'évaluation actuelle du FRICS et introduire une nouvelle évaluation solide avec des critères d'admission clairs, équilibrant les exigences des seniors, les réalisations et la contribution à l'institution.
- 2 La RICS devrait faire plus pour articuler clairement les avantages et la valeur de la bourse.
- 3 Le conseil d'administration de la RICS devrait envisager un amendement au règlement 2.2.4, qui empêche les membres de passer du FRICS au MRICS, s'il le juge approprié.

Assurer la confiance

Nous sommes la RICS. En tant qu'organisme professionnel agréé dirigé par ses membres et travaillant dans l'intérêt public, nous respectons les normes techniques et déontologiques les plus élevées.

Nous inspirons le professionnalisme, faisons progresser les connaissances et soutenons nos membres sur les marchés mondiaux pour apporter une contribution efficace au bénéfice de la société. Nous réglementons de manière indépendante nos membres dans la gestion des terrains, des biens immobiliers, de la construction et des infrastructures. Notre travail avec les autres soutient leur pratique professionnelle et ouvre la voie à un environnement naturel et bâti durable, résilient et inclusif pour tous.

Équipe de projet d'examen d'admission et évaluation

entryandassessreview@rics.org

Demandes générales

contactrics@rics.org

Guide du candidat

candidatesupport@rics.org



rics.org